

LE PRÉSIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accordant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence «**Arts, lettres, langues** » mention « **Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales** » : **DPI Allemand-Lettres** est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

LICENCE 1^{ère} année
<p style="text-align: center;">Semestre 1</p> <p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Sophie PICARD Suppléant(e) : Susanne BÖHMISCH Liste des membres : Joël JULY</p> <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> - membre titulaire : Joël JULY / suppléant : David WEBER</p> <p><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> Liste des membres : Joël JULY</p>
<p style="text-align: center;">Semestre 2 et 1^{ère} année</p> <p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Sophie PICARD Suppléant(e) : Susanne BÖHMISCH Liste des membres : Joël JULY</p> <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> - membre titulaire : Joël JULY / suppléant : David WEBER</p> <p><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> Liste des membres : Joël JULY</p>

LICENCE 2^{ème} année

Semestre 3

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :
(pas de Jury, année en mobilité)

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Semestre 4 et 2^{ème} année

(pas de Jury, année en mobilité)

LICENCE 3^{ème} année

Semestre 5

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Sophie PICARD

Suppléant(e) : Susanne BÖHMISCH

Liste des membres : Joël JULY

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- membre titulaire : Joël JULY / suppléant : David WEBER

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Joël JULY

Semestre 6 et JURY DE MENTION

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Sophie PICARD

Suppléant(e) : Susanne BÖHMISCH

Liste des membres : Joël JULY

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- membre titulaire : Joël JULY / suppléant : David WEBER

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Joël JULY

Article 2 : Le Doyen de l'**UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines** et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 27/10/2023

Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de l'UFR ALLSH

